



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/POL/INF/1

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

Bref aperçu de certains éléments marquants des activités sectorielles menées à bien durant la première partie de 2013

Résumé: Le présent document donne un bref aperçu de certains éléments marquants des activités sectorielles menées à bien entre janvier et août 2013.

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Aucun autre que ceux qui sont mentionnés dans les notes de bas de page.

1. Outre le Forum de dialogue mondial pour la promotion de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007¹, diverses activités ont été menées à bien dans le secteur de la pêche en Asie². Dans le cadre de l'Action tripartite pour protéger les migrants à l'intérieur ou provenant de la sous-région du bassin du Mékong contre l'exploitation par le travail (projet TRIANGLE), le gouvernement de la Thaïlande a reçu une assistance technique qui a consisté à faciliter des négociations tripartites sur une révision du règlement ministériel n° 10 en vue d'améliorer les conditions de travail et de combattre le travail forcé dans ce secteur, compte tenu des dispositions de la convention n° 188. Afin de promouvoir plus avant cet instrument en Inde, une analyse des lacunes a été réalisée par le ministère du Travail et de l'Emploi avec l'appui de l'OIT. Les résultats de cette analyse confrontant les textes législatifs et réglementaires du pays avec les dispositions de la convention n° 188 ont été présentés, débattus et validés lors d'un atelier national tripartite consacré à la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, qui s'est tenu à Goa les 8 et 9 février 2013. Il convient de signaler également la publication d'un rapport sur le travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture³, fruit d'une collaboration suivie avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Des activités de promotion menées dans le secteur portuaire ont suscité un regain d'intérêt pour le Programme de développement du personnel portuaire. L'Association nationale de sécurité maritime des Etats-Unis a ainsi conclu avec l'OIT en février 2013 un accord sur la mise en œuvre de ce programme de formation dans le pays. L'association représente le secteur de la manutention du fret maritime aux Etats-Unis pour ce qui est des questions de santé et de sécurité découlant de divers textes législatifs, dont la loi sur la sécurité et la santé au travail. Un accord similaire a été renouvelé entre le Kenya et l'OIT en mars 2013 et un autre conclu en avril 2013 entre l'Autorité portuaire du Ghana et l'Université maritime régionale.
3. A la suite de l'achèvement des travaux du groupe d'experts⁴, l'OIT a participé en qualité d'observatrice à la 75^e session du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (26-28 février 2013), à l'occasion de laquelle le comité a entériné la décision du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de rassembler les directives concernant le chargement des cargaisons dans des engins de transport en un recueil de directives pratiques non contraignant. Le projet a donc été soumis à l'Organisation maritime internationale (OMI), qui a inscrit l'examen de cette question à l'ordre du jour de la 18^e session du Sous-comité des marchandises dangereuses, des cargaisons solides et des conteneurs (septembre 2013). Une fois avalisé par l'OMI (en principe à la 93^e session du Comité de la sécurité maritime), ce projet sera présenté au Conseil d'administration.
4. L'OIT a poursuivi ses activités au Malawi et en Indonésie dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche sectorielle en matière de travail décent dans la chaîne mondiale d'approvisionnement alimentaire approuvée par le Conseil d'administration⁵. Les projets

¹ Pour de plus amples informations sur ce forum, voir le document GB.319/POL/4, paragr. 7 à 11.

² Etant donné l'importance qu'elle revêt, l'entrée en vigueur de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), fait l'objet d'un document distinct présenté au Conseil d'administration à la présente session (document GB.319/LILS/5).

³ FAO/OIT: *Guidance on addressing child labour in fisheries and aquaculture* (Turin, 2013); http://www.ilo.org/ipecc/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_22655/lang--en/index.htm.

⁴ Document GB.317/POL/INF/1.

⁵ Documents GB.312/POL/7 et GB.312/PV, paragr. 398.

nationaux prévus dans ces deux pays en sont actuellement à la phase de démarrage. Au Malawi, une analyse de la chaîne de valeur et une évaluation des besoins de formation ont été réalisées, et une formation relative au travail décent a été dispensée aux inspecteurs du travail et aux agents chargés de l'information dans le secteur agricole. Des activités similaires sont entreprises en Indonésie, dans la province du Nusa Tenggara oriental, où l'OIT travaille en partenariat avec la FAO pour mettre en œuvre un plus vaste projet de promotion du travail décent aux fins de la sécurité alimentaire et du développement rural. L'OIT continue en outre de participer activement aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire.

5. La publication de la version chinoise du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture mise à part, les activités de promotion du Bureau ont porté tout particulièrement sur le Zimbabwe. En s'appuyant sur des travaux antérieurs qui visaient à promouvoir l'application du recueil comme l'avait demandé le Conseil d'administration ⁶, les participants à l'atelier de suivi national tenu à Harare les 22 et 23 avril 2013 ont examiné et validé les directives et le dossier d'information ⁷ et formulé des recommandations concernant leur diffusion. Cet atelier a été organisé juste avant un atelier de recherche de consensus sur la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture, qui a eu lieu du 24 au 26 avril 2013 également à Harare. Ce second atelier visait à débattre d'un projet de nouvelle législation harmonisée qui portait sur la loi relative à la sécurité et la santé au travail et regroupait trois textes législatifs différents. Les participants à l'atelier tripartite ont examiné la loi en question et formulé des avis sur la voie à suivre. La nouvelle législation devrait en principe étendre aux secteurs agricole, informel et public les systèmes de sécurité et de santé au travail en intégrant les dispositions des normes internationales du travail pertinentes. Enfin, un atelier, tenu à Harare les 8 et 9 juillet 2013, a permis de commencer la mise en application du recueil de directives pratiques et de mettre en commun les résultats des essais concernant le dossier d'information et les directives qui ont été menés sur le terrain au sein d'entreprises à Bulawayo, Chinhoyi, Harare, Masvingo et Mutare.
6. Dans le cadre du suivi des ateliers sur la sylviculture organisés en 2012 (Chili) et en 2013 (Chine), le Bureau aide les partenaires locaux à établir des plans d'action. Il fait de même en ce qui concerne la construction, secteur qui a été le thème d'un atelier sous-régional organisé en 2012 à l'intention des pays d'Afrique de l'Est ⁸ ainsi que d'ateliers nationaux en Azerbaïdjan, au Kenya et au Paraguay ⁹.
7. Le Bureau a publié un document de travail sur la santé des travailleurs dans certains secteurs de l'économie urbaine ¹⁰, qui vise, d'une part, à analyser et à systématiser les défis auxquels font face les travailleurs urbains les plus pauvres dans le domaine de la santé et, d'autre part, à examiner les perspectives que peuvent offrir certaines solutions. Le document s'intéresse essentiellement à cinq secteurs: la construction, la collecte et le recyclage des déchets, le commerce de rue, le travail domestique et l'agriculture. Parmi les

⁶ Document GB.310/STM/1, paragr. 9.

⁷ Document GB.317/POL/INF/1.

⁸ Annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 6.

⁹ Document GB.317/POL/INF/1, paragr. 13.

¹⁰ BIT: *The health of workers in selected sectors of the urban economy: Challenges and perspectives* (Genève, 2013); http://www.ilo.org/global/publications/working-papers/WCMS_208090/lang--en/index.htm.

solutions examinées, on peut citer la participation sociale, le renforcement des capacités, la coopération et les partenariats entre les différents acteurs.

8. Pour aider la Zambie à mieux appliquer la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995¹¹, deux ateliers consultatifs nationaux ont été organisés en août 2013. Ils s'inscrivaient dans le cadre du suivi de l'atelier sous-régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier organisé en mai 2012 à l'intention de certains pays d'Afrique¹², du programme d'action pour le secteur minier portant sur la période 2012-13¹³ et de demandes directes formulées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Le premier atelier portait sur l'élaboration d'un projet de politique nationale pour la sécurité et la santé au travail (Lusaka, 1^{er} - 2 août 2013), et le second sur une révision de la réglementation relative au secteur minier en vue d'en assurer la compatibilité avec les dispositions de la convention n° 176 (Kitwe, 6-9 août 2013). En Mongolie, à la suite de consultations tripartites qui ont permis de rappeler l'importance de la convention n° 176 pour le secteur minier du pays, le Bureau a fourni des services d'assistance technique à un groupe de travail créé en août 2013, et il a contribué à une analyse en cours d'élaboration sur les lacunes de la législation de la Mongolie par rapport aux dispositions de la convention n° 176.
9. Dans le cadre du suivi d'activités lancées précédemment pour donner effet aux recommandations formulées par la Réunion tripartite sur la production des composants électroniques pour les industries des technologies de l'information: évolution des besoins de main-d'œuvre dans une économie mondialisée (2007), un atelier sur le dialogue social dans le secteur de l'électronique a été organisé à Batam (Indonésie) les 24 et 25 juin 2013. L'atelier a réuni des représentants des employeurs, des travailleurs, des fédérations syndicales sectorielles et des organisations patronales, qui ont examiné les défis à relever et se sont entendus sur les mesures qu'il convenait d'adopter pour améliorer le dialogue social dans le secteur.
10. Afin de continuer de promouvoir le dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, le Centre international de formation et l'OIT ont organisé un atelier tripartite sous-régional sur ce thème à Bakou (Azerbaïdjan), du 4 au 6 juin 2013. A la fin de l'atelier, les participants, issus d'un secteur qui emploie 1,4 million de travailleurs dans la sous-région, ont adopté un plan d'action pour promouvoir de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et en Fédération de Russie. Ce plan prévoit différents moyens pour renforcer les mécanismes de négociation collective et de dialogue social, améliorer la sécurité et la santé au travail, notamment par la formation d'inspecteurs du travail, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, favoriser l'emploi des jeunes et relever les défis liés à la mondialisation de ce secteur.
11. Pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité et les conditions de travail des travailleurs du secteur de la santé, le BIT s'est employé à diffuser plus largement le module HealthWISE. Cet outil a été conçu spécialement pour le secteur de la santé par l'OIT et l'OMS, à partir du Programme de l'OIT sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (programme WISE), en vue d'aider les organisations du domaine à améliorer les conditions de travail et la sécurité sur le lieu de travail. Conformément à une stratégie de diffusion définie pour le Sénégal en novembre 2012, un atelier de suivi a été organisé en mars 2013. Il a permis d'élaborer à l'intention de quatre établissements

¹¹ La Zambie a ratifié la convention n° 176 en 1999.

¹² Annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 7.

¹³ Document GB.310/STM/1, paragr. 17.

hospitaliers des plans d'action qui sont actuellement en cours de mise en œuvre avec l'assistance d'une commission nationale (coordonnée par le ministère du Travail) et du Bureau.

12. En Inde et aux Philippines, le Bureau a contribué à une réunion de concertation sur la mobilité du personnel de santé entre ces deux pays et les pays de l'Union européenne (UE) en juillet 2013. Le projet financé par l'UE – Promouvoir le travail décent au-delà des frontières: projet pilote pour les professionnels migrants et les travailleurs qualifiés dans le domaine de la santé – prône une approche de la migration qui serve les intérêts des travailleurs migrants ainsi que ceux des pays d'origine et de destination, dans un cadre fondé sur les droits, pour une meilleure gestion des migrations de main-d'œuvre. A ces fins, le projet vise principalement à renforcer les services de l'emploi destinés aux professionnels de la santé, à mettre en place des processus de validation des compétences et à améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail.
13. On signalera aussi l'élaboration et la validation d'un module pédagogique sur le VIH et le sida pour les travailleurs du secteur du commerce de détail. Les principes directeurs sur le VIH et le sida destinés au commerce de détail ont été validés dans le cadre d'un atelier de validation tripartite tenu en Ouganda en août 2013. Ces principes directeurs ainsi que ceux portant sur le VIH et le sida dans le secteur minier, validés lors d'un atelier tripartite tenu à New Delhi (Inde) les 26 et 27 novembre 2012, seront publiés prochainement.
14. Deux ateliers ont été organisés à Luang Prabang (République démocratique populaire lao) pour promouvoir l'utilisation des Outils sur la réduction de la pauvreté par le tourisme. Le premier, de courte durée (4-5 février 2013), a permis de former des formateurs à l'utilisation de ces outils; il a été suivi immédiatement par le second qui visait à renforcer les capacités et le dialogue social dans le secteur du tourisme (6-7 février 2013). Toujours dans le cadre de ces activités, des formations ont été organisées dans huit provinces du Viet Nam, pour familiariser les participants à la version vietnamienne de ces outils. Par ailleurs, deux publications importantes sur le travail décent et le tourisme ont été publiées en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, l'OMT notamment ^{14, 15}.
15. Parmi les travaux menés à bien pour promouvoir la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978 ¹⁶, une analyse des lacunes de la législation du Brésil par rapport aux dispositions de cet instrument a été réalisée en 2012 ¹⁷; elle a été présentée lors d'un atelier organisé à Brasília en juin 2013 pour aider le Brésil dans l'application de cette convention suite à sa ratification en juin 2010. Des ateliers similaires ont eu lieu en Serbie (16-17 avril 2013) et en République dominicaine (3-4 avril 2013). Au Botswana, le Bureau a fourni une assistance technique aux mandants nationaux en vue de l'examen et l'amélioration des relations professionnelles dans la fonction publique, l'accent étant mis notamment sur le renforcement de la négociation collective et des mécanismes de règlement des différends. Le Bureau a aidé le Conseil des négociations dans la fonction publique (PSBC) à démarrer ses activités et à définir des procédures de négociation et de réunion ainsi que des mécanismes de règlement des différends qui soient

¹⁴ OMT: *Un tourisme durable pour le développement* (Madrid, 2013) (guide élaboré en coopération étroite avec le Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme pour le développement); <http://dxtqt4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/docpdf/devco-frfinal.pdf>.

¹⁵ OMT-OIT: *Economic Crisis, International Tourism Decline and its Impact on the Poor* (Madrid, 2013); http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_214576/lang--en/index.htm.

¹⁶ Document GB.310/STM/1, paragr. 48.

¹⁷ Annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 4.

conformes aux normes internationales du travail. En outre, une visite d'étude au Conseil de coordination et de négociation avec la fonction publique d'Afrique du Sud a été organisée en mai 2013 à l'intention des membres du PSBC en vue de renforcer leur capacité de mener des négociations fructueuses pour tous. Le Bureau a pris note avec grand intérêt d'un premier résultat des activités de promotion de la convention n° 151, à savoir la ratification de cet instrument par l'ex-République yougoslave de Macédoine, où des activités spécifiques avaient été menées en 2012 ¹⁸.

Genève, le 10 octobre 2013

¹⁸ Voir ci-dessus.